

Réunion en visioconférence entre les représentants du personnel au CHSCT et le Directeur de l'INPS au sujet de Plan de Reprise d'Activité (PRA). 07 Mai 2020 à 10h

Étaient présents pour le SNPPS :

- Yann DARSEL, Représentant CHSCT INPS
- Marie-Noëlle de SAINT-LEGER, Représentante CHSCT INPS

Etaient présents pour l'INPS:

- MM. Francis CHOUKROUN, Philippe SCHAAD et Hugues PERRIN (Responsable SST)
- Mme Sylvie SOUBERYRAND, Secrétaire Générale

Les représentants des 3 OS siégeant au CHSCT ont souhaité discuter avec M. CHOUKROUN au sujet du PRA.

Les éléments suivants ont été abordés :

- Le directeur s'est félicité des bons chiffres du mois d'avril en termes de dossiers rendus, puisqu'il y aurait eu 9600 dossiers, ce qui est bien, comparativement aux 11 000 de 2019 en conditions normales.
- Dans le cadre du plan de reprise d'activité, l'alternance des équipes est confirmée sur une plage horaire allant de 6h à 21h. Il sera rappelé qu'une souplesse devrait être accordée aux agents selon les laboratoires, pour s'adapter aux contraintes locales. Il nous confirme que ce régime est bien exceptionnel et n'a pas vocation à perdurer, au-delà de la période de crise.
- Pour les masques : La fourniture de masques ne peut être assurée immédiatement pour l'ensemble des laboratoires, compte tenu des stocks actuels et des besoins analytiques, mais il reste recommandé si possible. L'objectif est de pouvoir fournir 4 masques lavables par agent. À ce jour, il n'y a pas d'échéance ferme sur la livraison de ces masques, mais un délai d'ici fin mai est espéré. L'emploi de masques personnels dans l'attente de livraison est encouragé.
- Télétravail ou travail déporté : le directeur y est favorable, mais laisse la liberté aux directeurs des laboratoires de l'organiser. Il appellera à la flexibilité.

• Nos représentants ont demandé la tenue d'une nouvelle réunion CHSCT extraordinaire de suivi: elle devrait se tenir le 19 mai.

Au final, si tout n'est pas solutionné (notamment les masques), la direction, consciente des difficultés que pourraient rencontrer les agents, privilégiera l'adaptabilité et la souplesse.

Ainsi, n'hésitez pas à faire remonter les problèmes à vos représentants locaux pour toutes difficultés que vous pourriez rencontrer suite à l'application de ce PRA.

